

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1536

10 août 2009

SOMMAIRE

ACF I Investment S.à r.l.	73720	Olalin S.à r.l.	73719
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.	73720	Padchamama Sàrl	73724
AMB Le Havre Holding S.à r.l.	73725	Pajo Holdings S.A.	73713
AMB UK Luxembourg Holding 1 S. à r.l.	73725	Participations et Investissements Euro- péens S.A.	73721
Barguzin Participation S.A.	73722	Plymouth HoldCo S.à r.l.	73726
BI Sicav	73721	Puukeskus HoldCo S.à r.l.	73716
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav	73724	QOALUX S.à r.l.	73727
COFRA Treasury Services S.A.	73682	R.P. Real Properties S.A.	73718
Commercial European Company	73717	RP VIII S.à.r.l.	73718
Contour Invest S.A.	73684	RP VII S.à r.l.	73719
Crown Luxembourg Holdings	73716	RP VI S.à.r.l.	73717
Dialogiques	73727	RP V S.à.r.l.	73717
DSV HoldCo S.à r.l.	73714	RP XI S.à r.l.	73718
ELF LuxCo	73714	RP XVIII S.à r.l.	73711
Elhena	73711	RP XVII S.à r.l.	73686
EUROpean Institute of the CERvix S.A. (en abrége EURICER)	73710	Rumba Luxco 2 S.à r.l.	73716
Gastronomie S. à r.l.	73682	Salon Beauty Style S.à r.l.	73719
Golog Holding S.A.	73711	Saltri S.à r.l.	73715
Gourmet Trade S.A.	73727	Saturn Investments	73685
Henri Guillaume II, Société civile immobi- lière	73725	SEB Sicav 1	73728
Hysope Investment S.A.	73712	Sensient Holding Luxembourg S. à r.l. ...	73726
International Shipping Services S.A.	73685	Shiofra 2 S.à r.l.	73719
Isurus Lux S.A.	73728	Sojac Distribution S.A.	73727
Lehnkering HoldCo S.à r.l.	73715	SQ Holdco	73715
Marathon Playa 1 S.à.r.l.	73721	Stahlbeteiligungen Holding S.A.	73710
Marathon Playa 3 S.à.r.l.	73710	Terryhold S.A.	73728
Mecconti S.à.r.l.	73713	Tico	73685
Medfin Management S.A.	73682	TK II Colvest S. à r.l.	73716
Modim International S.A.	73684	Triton Masterluxco 1 S.à r.l.	73714
Monitor Capital Private Equity (Luxem- bourg) S.à.r.l.	73685	Vedra & BR Partners S.C.A.	73726
Neptun Cruises	73715	Vedra & BR Partners S.C.A.	73726
Niels S.A.	73723	Voyages Flammang	73714
		Wyles Group Holding S.A.	73686
		Xantia Holding S.A.	73722

COFRA Treasury Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 39.234.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société COFRA Treasury Services S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255, 48, rue de Bragance, Luxembourg.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD London (England), Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street;

- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009091896/26.

(090108939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Medfin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.164.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091948/10.

(090110246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Gastronomie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 101, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.185.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le trente juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Hans MÖHRS, employé, né à Hagen (Allemagne), le 3 décembre 1940, demeurant à L-2633 Senningerberg, 101, rue de Trèves;

2.- Monsieur Bertrand GILL, expert immobilier, né à Freyming (France), le 28 mai 1958, demeurant à F-57180 Terville, 90, rue de Verdun.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

GASTRONOMIE S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Senningerberg.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Hans MÖHRS, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Bertrand GILL, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement comme suit:

- par l'apport d'un fonds de commerce de café situé à L-2633 Senningerberg, 101, rue de Trèves, dont le détail figure sur une liste annexée, évalué à un montant de huit mille neuf cents euros (€ 8.900,-). Les comparants déclarent que les éléments du fonds de commerce sont à la disposition de la société;

- par un versement en espèces d'un montant de trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-), qui se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Madame Emel Germaine Sébastienne SASSI, employée, née à Cherbourg (France), le 11 avril 1961, demeurant à L-3676 Kayl, 45, rue de Schiffflange.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Hans MÖHRS, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV. - Le siège social de la société se trouve à L-2633 Senningerberg, 101, rue de Trèves.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Möhrs, Gill, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009093226/83.

(090111569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Contour Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 121.964.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration le 24 mars 2009.

Le Conseil d'Administration décide d'élire, en accord avec l'article 8 des statuts de la Société, Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2012.

Le Conseil d'Administration décide, conformément à l'article de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter avec effet immédiat, Monsieur Jérémie Lequeux, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Daniel Galhano, démissionnaire, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contour Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009093216/21.

(090111407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Modim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 37.719.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2009 à pris la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau conseil d'administration de la Société composé des trois administrateurs suivants, à savoir:

- Monsieur Ernst Leopold DORNINGER, administrateur de sociétés, né à Völklingen (Allemagne), le 2 décembre 1946, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément;

- Madame Danielle DILLMANN, administrateur de sociétés, née à Hagenau (France), le 7 septembre 1955, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément;

- Monsieur Richard THALHOFER, pensionné, né à Saarbrücken (Allemagne), le 8 février 1939, demeurant à D-66121 Saarbrücken, 1, Geibelstrasse.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 juillet 2009.

Pour Maître Tom METZLER

Christophe HOELTGEN

Référence de publication: 2009093359/22.

(090111803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Monitor Capital Private Equity (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 83.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONITOR CAPITAL PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG) S.à.r.l., Société à Responsabilité Limitée

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009093347/12.

(090110999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Tico, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 17.927.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 2 juillet 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée TICO S. à r.l. ayant eu son siège social à L-8041 Bertrange, 185, rue Romains, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Emilie Waty

Le liquidateur

Référence de publication: 2009093285/15.

(090111829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

International Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.958.

Extrait des Minutes du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 12 juin 2009

En date du 12 juin 2009, le Conseil d'Administration de International Shipping Services S.A. (la "Société"), a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur délégué

By Doeke van der Molen

Permanent représentative

Référence de publication: 2009093273/17.

(090111680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Saturn Investments, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.974.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093257/10.

(090111147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

RP XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.580.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009.

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Stewart Kam CHEONG avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B;
- Gregory HARTMAN comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009093242/20.

(090111247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Wyles Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 128.744.

In the year two thousand and nine, on the second day of June.

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Wyles Group Holding S.A.", formerly known as "M2M Data Networks Holding S.A.", a "société anonyme" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, (the "Company"), incorporated by deed of the notary Georges d'HUART, residing in Pétange, on 29 May 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1548 of 25 July 2007, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, Section B, under number 128.744. The Articles of Association of the Company have been amended by deed of the said notary d'HUART, on 31 July 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2269 of 11 October 2007, modified by deed of the said notary d'HUART, on 15 January 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 371 of 13 February 2008, modified by deed of the undersigned notary, on 20 March 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1218 of 20 May 2008, modified by deed of the undersigned notary on 22 April 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1467 of 13 June 2008.

The extraordinary general meeting is declared open at 2 p.m., with Mr Ludovic GAVATZ, private employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Laurence TRAN, private employee, residing in Rollingen/Mersch.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Miss Cécile DIVERCHY, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- (i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

I. Confirmation, or ratification, as appropriate, of the resolutions taken at the extraordinary general meeting held on 22 April 2008 in front of the notary Emile SCHLESSER, prenamed, and of the number of ordinary shares and preferred shares composing the authorized capital of the Company, which has been created at such meeting and definition of the terms under which the Company's Board of Directors may issue shares under the authorized capital.

2. Extension of the subscription deadline, from three months to one year and a half, for the subscription of the authorized capital of the Company amounting to one million eight hundred seven thousand six hundred ninety-five (1,807,695) preferred shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) for an aggregate amount of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-nine euro and fifty cents (EUR 180,769.50).

3. Requalification of the existing six million five hundred seven thousand seven hundred and one (6,507,701) shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each into six million five hundred seven thousand seven hundred and one (6,507,701) ordinary shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10).

4. Full restatement of the Company's Articles of Association including the corporate object which shall henceforth read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg or foreign companies, as well as the administration and development of the portfolio of such companies. The Company may carry out any commercial and financial operations which relate directly or indirectly to its object and may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may participate by all means in all undertakings or companies having the same, a similar or a related object, or pursue such transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may provide loans and financing in any kind or form with or without guarantees or grant guarantees or security in any kind or form in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member."

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the extraordinary general meeting unanimously resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved on the basis of a report adopted by the Board of Directors with respect to the creation of an authorized capital, a copy of which shall be attached to the present minutes for registration purposes, to confirm or ratify, as appropriate, the resolutions taken at the extraordinary general meeting of shareholders held on 22 April 2008 and to confirm or ratify, as appropriate, in particular the number of ordinary shares and preferred shares composing the authorized capital of the Company, which has been created at such meeting and which amounts to:

(i) seven hundred twenty-three thousand seventy-eight (723,078) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) for an aggregate amount of seventy-two thousand three hundred seven euro and eighty cents (EUR 72,307.80) to be issued during a period ending five (5) years after the date of publication of these resolutions in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", in the framework of a stock option plan in favour of the employees of the Company or of some of its subsidiaries which will be set up by the Company and which will need to be approved by at least eighty-one percent (81%) of its shareholders; and

(ii) one million eight hundred seven thousand six hundred ninety-five (1,807,695) preferred shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) for an aggregate amount of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-nine euro and fifty cents (EUR 180,769.50) to be issued within a period of not more than three (3) months after the date of the resolutions passed on 22 April 2008.

The shareholders further resolved to authorize and empower the Board of Directors within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to Shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Shares against payment in cash.

This authorisation may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorized capital.

Following each increase of the capital issued within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, the Company's articles of association will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

Second resolution

The Shareholders resolved to extend the subscription deadline, from three months to one year and a half, for the subscription of the authorized capital of the Company amounting to one million eight hundred seven thousand six hundred ninety-five (1,807,695) preferred shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) for an aggregate amount of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-nine euro and fifty cents (EUR 180,769.50).

Third resolution

The Shareholders resolved to requalify the existing six million five hundred seven thousand seven hundred and one (6,507,701) shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each into six million five hundred seven thousand seven hundred and one (6,507,701) ordinary shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10).

Fourth resolution

The shareholders resolved to fully restate the Articles of Association including a restatement of the corporate object and the reflection of the amount and terms of the authorized capital.

The restated Articles of Association shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a "société anonyme" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Wyless Group Holding S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg or foreign companies, as well as the administration and development of the portfolio of such companies. The Company may carry out any commercial and financial operations which relate directly or indirectly to its object and may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may participate by all means in all undertakings or companies having the same, a similar or a related object, or pursue such transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may provide loans and financing in any kind or form with or without guarantees or grant guarantees or security in any kind or form in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association and pursuant to article 32 of the Articles of Association, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital - Authorized Capital - Share Premium.

5.1. The issued capital of the Company is set at six hundred fifty thousand seven hundred seventy Euro and ten cents (EUR 650,770.10), divided into six million five hundred seven thousand seven hundred and one (6,507,701) ordinary shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up (the "Ordinary Shares"). In addition to the Ordinary Shares, the Company may also from time to time issue preferred shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each (the "Preferred Shares" and, collectively with the Ordinary Shares, the "Shares") which have the rights attached as set out in these Articles.

5.2. The authorized corporate capital of the Company is set at nine hundred three thousand eight hundred forty-seven euro and forty cents (EUR 903,847.40) divided into seven million two hundred thirty thousand seven hundred seventy-nine (7,230,779) Ordinary Shares (including for the avoidance of doubts the Ordinary Shares in issue pursuant to article

5.1. above) with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each and one million eight hundred seven thousand six hundred ninety-five (1,807,695) Preferred Shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.

The Directors are authorised to increase the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing Shares as follows:

- seven hundred twenty-three thousand seventy-eight (723,078) Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) for an aggregate amount of seventy-two thousand three hundred seven euro and eighty cents (EUR 72,307.80) to be issued in one or several tranches during a period ending five (5) years after the date of publication of the notarial deed dated 22 April 2008 in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" in the framework of a stock option plan in favour of the employees of the Company or of some of its subsidiaries which plan will be set up by the Company and which requires approval of at least eighty-one percent (81%) of its shareholders.

- one million eight hundred seven thousand six hundred ninety-five (1,807,695) Preferred Shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) for an aggregate amount of one hundred eighty thousand seven hundred sixty-nine euro and fifty cents (EUR 180,769.50) to be issued within a period of not more than three (3) months after the date of the extraordinary meeting of shareholders deciding on the amount of this authorised capital.

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to Shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Shares against payment in cash.

This authorisation may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

5.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

All Shares will be and remain in the form of registered shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each shareholder will notify his/its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. Sale of Shares

Except as permitted by these Articles of Association or with the prior written consent of the Board of Directors (such consent not to be unreasonably withheld or delayed), no shareholder may sell, transfer, assign, pledge, charge or otherwise dispose of any Share or any interest in any Share in the Company.

Except for transfers for which the other shareholders give their prior written consent, no shareholder may transfer any Shares unless he transfers all (and not some only) of the Shares held by him.

7.2. Right of First Refusal

A shareholder wishing to transfer Shares (the "Seller") must give notice in writing (a "Transfer Notice") to the other shareholders (the "Ongoing Shareholders"). The Transfer Notice shall set out the identity of the proposed buyer (the "Proposed Buyer"), the purchase price and other terms and conditions of payment, the proposed date of sale ("Proposed Sale Date") and the number of Shares proposed to be purchased by the Proposed Buyer (the "Offered Shares").

Within fourteen (14) Business Days ("Business Day" means a day when banks in Luxembourg are open for business) of receiving the Transfer Notice, the Ongoing Shareholder(s) may give a notice ("Notice of First Refusal") saying that they wish:

- to purchase a proportion of the Shares in the Transfer Notice, which the number of Shares held by him/it bears to the total number of Shares held by the Ongoing Shareholder(s), at the price specified in the Transfer Notice; or
- to purchase a proportion of the Shares in the Transfer Notice, which the number of Shares held by him bears to the total number of Shares held by the Ongoing Shareholder(s), but that the price specified is too high.

If the Ongoing Shareholder(s) wish to purchase the Seller's Shares but (a) there is no full cash price for the Offered Shares or (b) the Ongoing Shareholder(s) consider(s) that the price specified is too high or (c) the Ongoing Shareholder(s) consider(s) that the intended transfer is not a bona fide sale, the parties will endeavour to agree a price. If the parties fail to reach agreement within twenty eight (28) Business Days of the Transfer Notice then the fair value of the Shares will be determined in accordance with clause 7.5 (the "Fair Value").

If the Seller does not agree with the Fair Value as determined in accordance with clause 7.5, he may revoke the Transfer Notice by notice in writing within seven (7) Business Days of delivery of the final determination of the Fair Value notice in accordance with clause 7.5. If the Seller revokes the Transfer Notice he is not entitled to transfer the Shares except in accordance with these Articles of Association.

Subject to the Seller not exercising his right to revoke the Transfer Notice and unless all Ongoing Shareholder(s), which gave a Notice of First Refusal, give notice in writing to the Seller within fourteen (14) Business Days of the date of the receipt of the Fair Value determined in accordance with clause 7.5 that they do not wish to purchase the Offered Shares, completion of the sale of the Shares comprised in the Transfer Notice at the Fair Value or price specified in the Transfer Notice and agreed (as the case may be) will take place in accordance with clause 7.4.

If no Ongoing Shareholder gives a Notice of First Refusal, or if all Ongoing Shareholder(s), which gave a Notice of First Refusal, give notice in writing to the Seller within fourteen (14) Business Days of the date of the receipt of the Fair Value determined in accordance with clause 7.5 that they do not wish to purchase the Offered Shares, then:

- the Seller is entitled to transfer his Shares to the Proposed Buyer at a price not less than the price specified in the Transfer Notice (or the Fair Value, if lower);
- the Seller must procure that any buyer of Shares that is not a party to an agreement relating to the transfer of Shares to which the Company is also a party (in case the existing shareholders and the Company detailed in writing the terms and conditions in relation to the transfer of Shares issued by the Company) will, at completion, adhere to such agreement on the same terms that apply to the Seller.

7.3. Events of default

Any shareholder which is a legal entity is deemed to have served a Transfer Notice under clause 7.2. if (a) it goes into liquidation whether compulsory or voluntary or (b) if it has an administrator appointed or if a receiver, administrative receiver or manager is appointed over any part of the assets or undertaking of it (or any equivalent insolvency event in any jurisdiction to which the shareholder is subject), or (c) it is subject to a change of control (for the purpose of clause 7.3., a change of control shall be assumed if a third party acquires, alone or acting in concert with other third parties, more than fifty percent (50%) of the voting rights in the shareholder or the entity controlling the shareholder, or obtains a decisive influence thereon for any other reason).

Any shareholder who is an individual is deemed to have served a Transfer Notice under clause 7.2. immediately before a bankruptcy order being made against him or an arrangement or composition being made with his creditors, or where he otherwise takes the benefit of any statutory provision for the time being in force for the relief of insolvent debtors.

The deemed Transfer Notice has the same effect as a Transfer Notice, except that:

- the deemed Transfer Notice takes effect on the basis that it does not identify a Proposed Buyer or state a price for the Shares and the parties will refer the question of a valuation to the Auditors ("Auditors" means the statutory auditor (s) of the Company as appointed from time to time) under clause 7.5.;
- the Auditors are required to determine the Fair Value for the Shares;
- the Seller does not have a right of withdrawal following a valuation;
- on the completion of any sale in accordance with this clause, the buyer is not required to procure the discharge of any security given by the Seller or to procure the release of any debts of the Company to him; and
- if the Ongoing Shareholder(s) do not accept the offer in the deemed Transfer Notice, the Seller does not have the right to sell the Shares to a third party.

7.4. Completion of Share purchase

Completion of the sale and purchase of Shares under clause 7.2. and 7.3. must take place on twenty-eight (28) Business Days after:

- the day of delivery of the Transfer Notice unless there has been request for the Fair Value to be determined in accordance with clause 7.5;

- the day of delivery of the final determination of the Fair Value notice in accordance with clause 7.5.

Any transfer of Shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

7.5. Fair value

The "Fair Value" for any Shares to be transferred pursuant to these Articles of Association means such proportion of the amount the Auditors consider to be the fair value of the entire issued share capital of the Company that the Seller's Shares bear to the entire issued share capital of the Company (with no discount or increase for the size of the Seller's share holding).

In the event of any shareholder disagreeing with the Fair Value of the entire issued share capital of the Company as determined by the Auditors, he/it shall give notice thereof within seven (7) Business Days from receipt of the Auditor's valuation and the parties shall procure that by agreement (or, failure to agree, by the one designated by the president of the chamber of accountants in Luxembourg) an independent expert is appointed to determine the Fair Value of the entire issued share capital of the Company.

7.6. Tag Along and Drag Along Rights

In this clause 7.6. a "Qualifying Offer" shall mean an offer in writing on bona fide arm's length terms by or on behalf of any person (the "Offeror") to the holders of more than fifty percent (50%) of the equity share capital in the Company, (the "Offerees"), to acquire all of the equity share capital in the Company.

If the Offerees wish to accept a Qualifying Offer then they shall give written notice to all those persons constituting the other holder(s) of Shares of their wish to accept the Qualifying Offer and each of the persons constituting the other holder(s) of Shares may thereupon accept the Qualifying Offer and transfer their Shares to the Offeror (or his nominee) with full title guarantee on the date specified by the Offerees.

If the Offerees wish to accept a Qualifying Offer then they shall have the right, by written notice to all those persons constituting the other holder(s) of Shares, to require the latter to transfer their Shares to the Offeror (or his nominee) at the same terms and conditions than the Offerees with full title guarantee on the date specified by the Offerees.

For the purpose of clarifications, in the event that the drag along right is exercised, the right of first refusal set forth in Clause 7.2 shall not be applicable.

7.7. Options on Death

In the event of the death of any shareholder who is an individual (the "Deceased Shareholder") the Deceased Shareholder's personal representatives shall have the option but not the obligation to sell to all the other shareholders (the "Remaining Shareholders") all (but not some only) of the Shares held by the Deceased Shareholder immediately prior to his death (the "Deceased's Shares") upon the terms set out in this clause.

This option shall be exercisable by the common representative (the "Representative") chosen by the heirs of the Deceased Shareholder within one year of the Deceased Shareholder's death. Any such notice shall be given in writing to each of the Remaining Shareholders and shall:

- state that the Deceased Shareholder's Representative elects to exercise such option for the price of the Deceased's Shares as the Auditors determine as the Fair Value of the Deceased's Shares in accordance with the provisions of clause 7.5; and

- fix a date and time not sooner than three (3) calendar months nor later than six (6) calendar months after the date of service of the notice exercising such option.

From the service of any option notice served upon the Remaining Shareholders under the provisions of this clause 7.7 each Remaining Shareholder shall be obliged to purchase a portion of the Deceased's Shares which the number of Shares held by him/it bears to the total number of Shares held by the Remaining Shareholders.

Art. 8. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association, may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 9. Acquisition of own Shares. The Company may acquire its own Shares. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of Directors, Auditors

Art. 10. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than five (5) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

At general meetings of the shareholders resolving on statutory elections, (i) the holder(s) of Preferred Shares are entitled to propose one (1) director for election who will be chosen from a list of candidates presented by the holder(s) of Preferred Shares (the "Investor Director"), and (ii) the holder(s) of Ordinary Shares are entitled to propose four (4) directors for election who will be chosen from a list of candidates presented by the holders of Ordinary Shares.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require and must be convened and held at least four times a year.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency, to be noted in the minutes of the meeting, or with the prior consent of all those entitled to attend, at least seven (7) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the matters to be raised at the board meeting and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office including in all cases the Investor Director. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the provisions of the preceding paragraph, the adoption of the Company's yearly budget requires the approval of the majority of the appointed members of the Board of Directors including in all cases the Investor Director. The following decisions are only validly adopted if a majority of the appointed members of the Board of Directors including in all cases the Investor Director has approved such decision:

- the sale or other disposal of the whole or any part of the Company's business, property or assets or any subsidiary or any interest therein or contract to do so otherwise than on an arm's length basis;
- the conduct of the Company's business otherwise than in the ordinary course of business on an arm's length basis but so that any business approved by the Board of Directors shall be on an arm's length basis;
- the approval of any act or thing whereby the Company may be wound up or enter into any compromise or arrangement under the Luxembourg Code of Commerce;
- the direct or indirect acquisition of any interest in any shares or other security convertible into shares of any other company or the formation or acquisition of any subsidiary;
- the incorporation or removal of any subsidiary or branch of the Company and of the Company's subsidiaries;
- the purchase, lease or other acquisition of assets or any interests therein which exceed the value of the Euro equivalent of two hundred fifty thousand British Pounds (GBP 250,000.00) (unless otherwise agreed in any business plan of the Company);
- the granting of any guarantee, making of any payment or acceptance of any obligation or acting as surety otherwise than in connection with the Company's ordinary business for the time being;
- the entering into any contract, transaction or arrangement, without full and complete disclosure to the shareholders, of a value exceeding the euro equivalent of five hundred thousand British Pounds (GBP 500,000.00), save the Company may do this with the prior written approval of the holder(s) of Preferred Shares, such approval not to be unreasonably withheld or delayed, and with the approval of shareholders who have the right to and cast fifty-one percent (51%) of the votes attaching to the whole of the issued share capital of the Company from time to time, but excluding the votes attaching to the Preferred Shares and the votes attaching to the Shares held by shareholders who acquired their Ordinary Shares under a stock option plan which is set up by the Company from time to time;
- the entering into any joint venture or similar partnership agreement;
- the borrowing of any money in excess of any limits agreed between the board members or the creation of any mortgage, debenture, pledge, lien or other encumbrances over the undertaking or assets of the Company or, other than in the normal course of business, the factoring, assignment, discounting or other disposal of any book debts or other debts of the Company, save the Company may do this from time to time with the prior written approval of the holder(s) of Preferred Shares, such approval not to be unreasonably withheld or delayed, and with the approval of shareholders who have the right to and cast fifty-one percent (51%) of the votes attaching to the whole of the issued share capital of the Company, but excluding the votes attaching to the Preferred Shares and the votes attaching to the Ordinary Shares held by shareholders who acquired their Shares under a stock option plan which is set up by the Company from time to time;
- the lending or agreement to lend or grant any credit or make any advance to any person otherwise than in the ordinary course of the business of the Company, save the Company may do this with the prior written approval of the holder(s) of Preferred Shares, such approval not to be unreasonably withheld or delayed, and with the approval of shareholders who have the right to and cast fifty-one percent (51%) of the votes attaching to the whole of the issued share capital of the Company from time to time, but excluding the votes attaching to the Ordinary Shares held by the holder(s) of Preferred Shares and the votes attaching to the Shares held by shareholders who acquired their Shares under a stock option plan which is set up by the Company from time to time.

Art. 14. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The Board of Directors shall immediately inform each shareholder in writing of the approval of any resolutions of the Board of Directors and, as soon as the minutes of the corresponding meeting are drafted and approved, shall provide each shareholder with a copy of the same.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 18. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such disclosure is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to "sociétés anonymes" or (ii) for the public benefit.

Art. 19. Auditors. Except where according to the Laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for cause.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first day of June at 10 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

The shareholders participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of Shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of Shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of Shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall only be adopted if a holder or holders of at least fifty-one percent (51%) of the issued share capital of the Company is/are present or represented and if resolutions are adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a majority of sixty-seven percent (67%) of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Notwithstanding the provisions of the preceding two paragraphs, the following decisions to be taken by the shareholders are only validly adopted if (i) the holder(s) of Preferred Shares has/have declared its/their prior written approval with such decision and (ii) shareholders who have the right to cast sixty-seven percent (67%) of the votes attaching to the whole of the issued share capital of the Company have approved such decision:

- the change of the company's corporate form being a "société anonyme" or the change of the nature of the Company's business from the business conducted on or prior to the date of the present notarial deed;
- the amendment of the Company's articles of association, in particular but not exclusively the amendment of the Company's object, name and the rights attaching to the Shares;
- the creation of any option or right to acquire any Shares in the capital of the Company or any allotment or issue of Shares in the Company;
- the increase, reduction, sub-division, cancellation, purchase or redemption of the capital or any allotment or issue of Shares of the Company;
- the merger with any other company or undertaking;
- the declaration of any dividends on Shares.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The Board of Directors shall immediately inform each shareholder in writing of the approval of any resolutions of the shareholders and, as soon as the minutes of the corresponding meeting are drafted and approved, shall provide each shareholder with a copy of the same.

Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements / Information of Shareholders. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five percent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of. In case the financial results for any accounting year show a profit available for distribution, the shareholders may pass such resolutions and make such dividend to the shareholders as the cash resources of the Company reasonably permit and as approved and recommended by the members of the Board of Directors. Such payments will only be made after taking into account overheads and other liabilities of the Company in the foreseeable future together with appropriate retentions (in the opinion of the directors) to finance re-investment and the continued development of the Company's business, so that such payment will be made without placing financial strain or risk on the Company or utilising additional bank or other borrowing.

In any year in which the Shareholders' resolve to declare dividends, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- The Preferred Shares shall give entitlement to a preferential dividend equal to EURIBOR twelve (12) months plus two percent (2%) per annum on the subscription price paid by the holder(s) of Preferred Shares for the Preferred Shares (the "Preferred Dividend").

- No dividend will be distributed to the holders of Ordinary Shares until the Company has distributed to the holder(s) of Preferred Shares the cumulative Preferred Dividend (i.e. taking into account the yearly Preferred Dividend with respect to all financial years since subscription of the Preferred Shares). As soon as the holder(s) of Preferred Shares have received the cumulative Preferred Dividend, any further dividend will be distributed (i) first to the holders of Ordinary Shares until they have been paid their subscription price on the Ordinary Shares and (ii) any surplus will be distributed pro rata (calculated per share) among all shareholders of the Company.

If the net profits result from (i) an initial public offering of all or part of the Shares of the Company (including, to the extent legally possible, the Preferred Shares), or (ii) the sale of all or substantially all of the assets of the Company, merger or consolidation, the net profits shall be distributed to the shareholder(s) in the following order of priority:

- First, one hundred percent (100%) of the net profits to the holder(s) of the Preferred Shares, until they have been paid their subscription price on the Preferred Shares;

- Second, one hundred percent (100%) of the net profits to the holder(s) of the Ordinary Shares, until they have been paid their subscription price on the Ordinary Shares;

- Third, any surplus shall be distributed pro rata (calculated per share) among all shareholders of the Company.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be individuals or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

If the liquidation is due to insolvency or to a similar event, the net liquidation proceeds remaining after payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, shall be distributed to the shareholder(s) in the following order of priority:

- First, one hundred percent (100%) of the liquidation proceeds to the holder(s) of the Preferred Shares, until they have been paid their subscription price on the Preferred Shares;

- Second, any surplus shall be distributed pro rata (calculated per share) among all shareholders of the Company.

If the liquidation is not due to insolvency or to a similar event but due to the liquidation, dissolution or winding-up of the Company for other reasons than insolvency (including such reasons as may be determined from time to time in writing between the Company and the shareholders), the net liquidation proceeds remaining after payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, shall be distributed to the shareholder(s) in the following order of priority:

- First, one hundred percent (100%) of the liquidation proceeds to the holder(s) of the Preferred Shares, until they have been paid their subscription price on the Preferred Shares;

- Second, one hundred (100%) of the liquidation proceeds to the holder(s) of the Ordinary Shares, until they have been paid their subscription price on the Ordinary Shares;

- Third, any surplus shall be distributed pro rata (calculated per share) among all shareholders of the Company.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The shareholders may enter from time to time into shareholders' agreements and shall act in compliance with the terms of such shareholders' agreement to the greatest extent permissible pursuant to the law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid restatement of the articles of association are estimated at four thousand euro (EUR 4,000.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Wyless Group Holding S.A.", anciennement dénommée "M2M Data Networks Holding S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 29 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1548 du 25 juillet 2007, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 128.744. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire d'HUART, en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2269 du 11 octobre 2007, modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire d'HUART, en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 371 du 13 février 2008, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1218 du 20 mai 2008, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1467 du 13 juin 2008.

L'assemblée générale extraordinaire a été déclarée ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Ludovic GAVATZ, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée générale extraordinaire a choisi comme scrutatrice Mademoiselle Cécile DIVERCHY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ayant ainsi été constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1 La confirmation, ou la ratification, selon les cas, des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 avril 2008 par-devant Maître Emile SCHLESSER, prénommé, et du nombre d'actions ordinaires et privilégiées composant le capital autorisé de la Société, qui a été créé lors de cette assemblée et la définition des conditions selon lesquelles le Conseil d'Administration de la Société peut émettre des actions dans le cadre du capital autorisé.

2 Prolongation de la date limite de souscription, de trois mois à un an et demi, pour la souscription du capital autorisé de la compagnie s'élevant à un million huit cent sept mille six cent quatre-vingt-quinze (1.807.695) actions privilégiées avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0.10) pour un montant global de cent quatre-vingts mille sept cent soixante-neuf euros et cinquante cents (EUR 180.769,50).

3 La requalification des six millions cinq cent sept mille sept cent une (6.507.701) actions existantes d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) chacune, en six millions cinq cent sept mille sept cent une (6.507.701) actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10).

4 La refonte complète des statuts de la Société, y compris de l'objet social qui sera rédigé dorénavant comme suit:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration et la mise en valeur de ce portefeuille de sociétés. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales et financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet et peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut prendre part, par tous moyens, à toutes entreprises et sociétés ayant un objet identique, similaire ou accessoire ou conclure toutes transactions qui peuvent être considérées utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit avec ou sans garanties ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie."

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, et leur nombre d'actions, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, et tous les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé sur la base d'un rapport adopté par le Conseil d'Administration relatif à la création d'un capital autorisé, dont une copie sera annexée au présent procès-verbal pour les besoins de l'enregistrement, de confirmer ou ratifier, selon les cas, les résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 avril 2008 et de confirmer ou ratifier, selon les cas, en particulier le nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées composant le capital autorisé de la Société, qui a été créé lors de cette assemblée et qui s'élève à:

(i) Sept cent vingt-trois mille soixante-dix-huit (723.078) actions d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) pour un montant global de soixante-douze mille trois cent sept euros et quatre-vingts cents d'euro (EUR 72.307,80) à émettre pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ces résolutions dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations C, dans le cadre d'un plan d'option d'achat d'actions en faveur des salariés de la Société ou de certaines de ses filiales qui seront constituées par la Société et qui devra être approuvé par au moins quatre-vingt-un pourcent (81%) de ses actionnaires; et

(ii) Un million huit cent sept mille six cent quatre-vingt-quinze (1.807.695) actions privilégiées d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) pour un montant global de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-neuf euros et cinquante cents d'euros (EUR 180.769,50) à émettre dans un délai maximum de trois (3) mois après la date des prises le 22 avril 2008.

Les actionnaires ont décidé, de plus, d'autoriser et d'habiliter le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital en une ou plusieurs fois, suite, le cas échéant, à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration, dans les limites du capital autorisé, selon les conditions générales des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux Actions, obligations, effets ou instruments similaires), des obligations convertibles, des effets ou instruments similaires tels qu'émis de temps en temps par la Société, par l'émission de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre le paiement en espèces ou en nature, par la conversion de créances sur la Société ou de toute autre façon; (ii) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de paiement des nouvelles Actions; et (iii) annuler ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'Actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, le cas échéant, selon les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement des Actions représentant tout ou partie de l'émission des nouvelles Actions dans le cadre du capital autorisé.

Après chaque augmentation de capital émis dans les limites du capital autorisé, réalisée et dûment actée selon les formes prévues par les Lois, les Statuts de la Société seront modifiés afin de refléter la réalité de l'augmentation de capital. Une telle modification sera actée par un acte notarié sur les instructions du Conseil d'Administration ou de toute personne dûment autorisée et habilitée par le Conseil d'Administration à cette fin.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé de prolonger la date limite de souscription de trois mois à un an et demi, pour la souscription du capital autorisé de la compagnie s'élevant à un million huit cent sept mille six cent quatre-vingt-quinze (1.807.695) actions privilégiées avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) pour un montant global de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-neuf euros et cinquante cents (EUR 180.769,50).

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé de requalifier les six millions cinq cent sept mille sept cent une (6.507.701) actions existantes d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) chacune en six millions cinq cent sept mille sept cent une (6.507.701) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10).

Quatrième résolution

Les actionnaires ont décidé de réaliser une refonte intégrale des statuts, incluant une refonte de l'objet social et l'insertion de la somme et des conditions du capital autorisé.

Les statuts amendés seront dorénavant rédigés comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Wyless Group Holding S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration et la mise en valeur de ce portefeuille de sociétés. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales et financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet et peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut prendre part, par tous moyens, à toutes entreprises et sociétés ayant un objet identique, similaire ou accessoire ou conclure toutes transactions qui peuvent être considérées utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit avec ou sans garanties ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit au profit de sociétés et entreprises faisant parties du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 32 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis - Capital Autorisé - Prime d'Émission.

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à six cent cinquante mille sept cent soixante-dix euros (EUR 650.700,10) divisé en six millions cinq cent sept mille sept cent une (6.507.701) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) chacune, celles-ci étant entièrement libérées (les "Actions Ordinaires"). En plus des Actions Ordinaires, la Société peut, de temps en temps, émettre des actions privilégiées d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) chacune (les "Actions Privilégiées" et, ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions") dont les droits inhérents sont tels que stipulés dans ces Statuts.

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent trois mille huit cent quarante-sept euros et quarante cents (EUR 903.847,40) divisé en sept millions deux cent trente mille sept cent soixante-dix-neuf (7.230.779) Actions Ordinaires (incluant, pour éviter tout doute, les Actions Ordinaires émises conformément à l'article 5.1 ci-dessus) d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) chacune et un million huit cent sept mille six cent quatre-vingt-quinze (1.807.695) Actions Privilégiées d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) chacune.

Les Administrateurs sont autorisés à augmenter le capital de la société en émettant des Actions de la façon suivante:

- Sept cent vingt-trois mille soixante-dix-huit (723.078) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) pour un montant total de soixante-douze mille trois cent sept euros et quatre-vingts cents (EUR 72.307,80) à émettre en une ou plusieurs fois pendant une période de (5) ans à compter de la date de publication de l'acte notarié du 22 avril 2008 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, dans le cadre d'un plan d'option d'achat d'actions en faveur des employés de la Société ou de certaines de ses filiales, qui sera mis en place par la Société et qui requiert l'approbation d'au moins quatre-vingt-un pourcent (81%) de ses actionnaires.

- Un million huit cent sept mille six cent quatre vingt quinze (1.807.695) Actions Privilégiées d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) pour un montant total de cent quatre vingt mille sept cent soixante neuf euros et cinquante cents (EUR 180.769,50) à émettre pendant une période maximum de trois (3) mois à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de ce montant de capital autorisé.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission

ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

Cette autorisation peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

5.3 En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Toutes les Actions seront et resteront nominatives.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses Actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des Actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Cession d'Actions.

7.1. Vente d'Actions

Sous réserve de ce qui est permis par ces Statuts ou avec le consentement préalable écrit du Conseil d'Administration (un tel consentement ne peut être refusé ou différé sans motif valable) aucun actionnaire ne peut vendre, transmettre, céder, gager, grever ou aliéner de toute autre façon une Action ou tout intérêt sur une Action de la Société.

À l'exception des cessions pour lesquelles les autres actionnaires donnent leur consentement écrit préalable, aucun actionnaire ne peut céder des Actions à moins qu'il ne cède la totalité (et pas seulement une partie) des Actions qu'il détient.

7.2. Droit de Prémption

Un actionnaire souhaitant céder des Actions (le "Vendeur") doit donner un avis écrit (l'"Avis de Cession") aux autres actionnaires (les "Actionnaires Restants"). L'Avis de Cession indiquera l'identité de l'acheteur proposé (l'"Acheteur Proposé"), le prix d'achat et d'autres conditions générales de paiement, la date proposée de vente (la "Date de Vente Proposée") et le nombre d'Actions à racheter par l'Acheteur Proposé (les "Actions Offertes").

Dans les quatorze (14) jours ouvrables ("Jours Ouvrables" signifie un jour ou les banques au Luxembourg sont ouvertes) qui suivent la réception de l'Avis de Cession, les Actionnaires Restants peuvent donner un avis (l'"Avis de Prémption") énonçant qu'ils souhaitent:

- acheter une partie des Actions visées dans l'Avis de Cession, dont le nombre d'Actions détenu par lui porte au nombre total d'Actions détenues par les Actionnaires Restants, au prix indiqué dans l'Avis de Cession; ou
- acheter une partie des Actions visées dans l'Avis de Cession dont le nombre d'Actions détenues par lui porte au nombre total d'Actions détenues par les Actionnaires Restants mais que le prix indiqué est trop élevé.

Si les Actionnaires Restants veulent acheter les Actions du Vendeur, mais (a) il n'y a pas de prix au comptant pour les Actions Offertes ou (b) les Actionnaires Restants considèrent que le prix indiqué est trop élevé ou (c) les Actionnaires Restants considèrent que la cession envisagée n'est pas une vente de bonne foi, les parties essaieront de convenir d'un prix. Si les parties n'arrivent pas à un accord dans les vingt-huit (28) Jours Ouvrables qui suivent l'Avis de Cession, alors la valeur juste des Actions sera fixée conformément à la clause 7.5 (la "Valeur Juste").

Si le Vendeur n'est pas d'accord avec la Valeur Juste telle que déterminée conformément à la clause 7.5, il peut rétracter l'Avis de Cession par un avis écrit dans les sept (7) Jours Ouvrables du prononcé de l'avis de détermination finale de la

Valeur Juste conformément à la clause 7.5. Si le Vendeur rétracte l'Avis de Cession il n'a pas le droit de céder les Actions excepté conformément à ces Statuts.

Si le Vendeur n'exerce pas son droit de rétractation de l'Avis de Cession et si tous les Actionnaires Restants, qui ont adressé un Avis de Prémption, avisent par écrit le Vendeur dans les quatorze (14) Jours Ouvrables de la date de réception de la Valeur Juste déterminée conformément à la clause 7.5, qu'ils ne veulent pas acheter les Actions Offertes, la réalisation de la vente des Actions visées dans l'Avis de Cession à la Valeur Juste ou à un prix indiqué dans l'Avis de Cession et accepté (le cas échéant), aura lieu conformément à la clause 7.4.

Si aucun des Actionnaires Restants ne donne un Avis de Prémption, ou si tous les Actionnaires Restants, qui ont adressé un Avis de Prémption, avisent par écrit le Vendeur dans les quatorze (14) Jours Ouvrables de la date de réception de la Valeur Juste déterminée conformément à la clause 7.5, qu'ils ne veulent pas acheter les Actions Offertes, alors:

- le Vendeur a le droit de céder ses Actions à L'Acheteur Proposé à un prix qui ne peut être inférieur au prix spécifié dans l'Avis de Cession (ou la Valeur Juste, si inférieure).

- Le Vendeur doit demander à ce que tout Acheteur d'Actions qui n'est pas partie à un accord relatif à la cession d'Actions auquel la Société est aussi partie (dans le cas où les actionnaires existants et la Société ont détaillé par écrit les conditions générales de la cession d'Actions émises par la Société), adhère, en définitive, à un tel accord selon les mêmes termes qui s'appliquent au Vendeur.

7.3. Cas de Défaut

Tout actionnaire qui est une personne morale est réputé avoir émis un Avis de Cession conformément à la clause 7.2. si (a) il tombe en liquidation qu'elle soit obligatoire ou volontaire (b) s'il a nommé un administrateur ou si (b) un curateur, un séquestre ou un administrateur est nommé pour une partie des actifs ou de l'entreprise (ou toute autre procédure d'insolvabilité équivalente dans une juridiction à laquelle l'actionnaire est soumis), ou (c) il est soumis à un changement de contrôle (pour les besoins de la clause 7.3., un changement de contrôle sera supposé si un tiers acquiert, seul ou agissant de concert avec d'autres tierces personnes, plus de cinquante pourcent (50%) des droits de vote de l'actionnaire ou de l'entité contrôlant l'actionnaire, ou exerce une influence décisive pour toute autre raison).

Tout actionnaire qui est une personne physique est réputé avoir émis un Avis de Cession conformément à la clause 7.2. juste avant une ordonnance de faillite prononcée contre lui ou avant un accord ou un concordat réalisé avec ses créanciers, ou dès lors qu'il bénéficie par ailleurs d'une disposition légale en vigueur pour la protection des débiteurs en faillite.

L'Avis de Cession tacite a le même effet qu'un Avis de Cession, excepté le fait que:

- L'Avis de Cession tacite prend effet en partant du principe qu'il n'identifie pas d'Acheteur Proposé ou ne fixe pas un prix pour les Actions et que les parties renverront la question de l'évaluation aux Commissaires ("Commissaires" signifie les commissaires aux comptes statutaires de la Société tels que nommés de temps en temps) conformément à la clause 7.5.;

- Les Commissaires doivent déterminer la Valeur Juste des Actions;

- Le Vendeur n'a aucun droit de retrait après l'évaluation;

- Suite à la réalisation de toute vente conformément à cette clause, l'acheteur ne peut demander la décharge d'une sûreté donnée par le Vendeur ou demander l'abandon de créances de la Société à son égard;

- Si les Actionnaires Restants n'acceptent pas l'offre dans l'Avis de Cession tacite, le Vendeur n'a pas le droit de vendre les Actions à un tiers.

7.4. Réalisation de l'achat d'Action

La réalisation de la vente et de l'achat des Actions sous les clauses 7.2 et 7.3 doit avoir lieu dans les vingt-huit (28) Jours Ouvrables après:

- Le jour de délivrance de l'Avis de Cession sauf s'il y a eu une requête pour déterminer la Valeur Juste conformément à la clause 7.5;

- Le jour de délivrance de l'Avis de détermination finale de la Valeur Juste conformément à la clause 7.5.

Toute cession d'Actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

7.5. La Valeur Juste

La "Valeur Juste" des Actions à céder conformément à ces Statuts signifie la quote-part du montant, que les Commissaires considèrent comme étant la Valeur Juste de la totalité du capital social émis de la Société, que les Actions du Vendeur portent au capital entier émis de la Société (sans remise ou augmentation de la taille de l'actionariat du Vendeur).

Dans l'hypothèse où un des actionnaires n'est pas d'accord avec la Valeur Juste de la totalité du capital social émis de la Société, telle que déterminée par les Commissaires, il en avisera dans les sept (7) Jours Ouvrables de la réception de l'évaluation les Commissaires et les parties demanderont à ce que, par convention (ou, en cas d'échec d'accord, par celui

désigné par le président de la chambre des comptables du Luxembourg) un expert indépendant soit nommé pour déterminer la Valeur Juste de la totalité du Capital social émis de la Société.

7.6. Droits de Sortie Conjointe ou de Rachat Forcé

Dans cette clause 7.6. une "Offre Qualifiée" signifiera une offre écrite, de bonne foi et dans des conditions normales de concurrence, de la part de toute personne (l'"Offrant") aux détenteurs de plus de cinquante pourcent (50%) du capital de la Société, (les "Destinataires"), d'acquérir tout le capital de la Société.

Si les Destinataires veulent accepter une Offre Qualifiée alors ils aviseront par écrit tous les autres détenteurs d'Actions de leur désir d'accepter l'Offre Qualifiée et chacun des autres détenteurs d'Actions pourra accepter l'Offre Qualifiée et céder ses Actions à l'Offrant (ou son représentant) avec la pleine garantie du titre au jour indiqué par les Destinataires.

Si les Destinataires veulent accepter une Offre Qualifiée alors ils auront le droit, en adressant un avis écrit à tous les autres détenteurs d'Actions, d'exiger que ces derniers cèdent leurs Actions à l'Offrant (ou son représentant) aux mêmes conditions générales que celles des Destinataires avec la pleine garantie de titre à la date indiquée par les Destinataires

Pour les besoins de clarifications, au cas où le droit de sortie conjointe est exercé, le droit de Prémption établi par la Clause 7.2 ne sera pas applicable.

7.7. Options pour Cause de Décès

En cas de décès d'un actionnaire qui est une personne physique (l'"Actionnaire Décédé"), les représentants personnels de l'Actionnaire Décédé auront une option mais pas une obligation de vendre à tous les autres actionnaires (les "Actionnaires Survivants") toutes (mais pas seulement une partie) les Actions détenues par l'Actionnaire Décédé juste avant sa mort (les "Actions du Décédé") selon les termes prévus dans cette clause.

Cette option pourra être exercée par le représentant (le "Représentant") choisi par les héritiers de l'Actionnaire Décédé dans l'année de la mort de l'Actionnaire Décédé. Un tel avis sera donné par écrit à chacun des Actionnaires Survivants et devra:

- déclarer que le Représentant de l'Actionnaire Décédé a choisi d'exercer une telle option pour le prix des Actions du Décédé tel que déterminé par les Commissaires comme étant la Juste Valeur des Actions du Décédé conformément à la clause 7.5; et

- fixer une date et un délai qui ne peut être inférieur à trois (3) mois de calendrier, ni supérieur à six (6) mois de calendrier après la date de l'avis exerçant une telle option.

A partir de la notification d'un avis d'exercer une telle option adressé aux Actionnaires Survivants conformément aux dispositions de cette clause 7.7, chaque Actionnaire Survivant sera obligé d'acheter une partie des Actions du Décédé dont le nombre d'Actions détenues par lui porte au nombre total d'Actions détenues par les Actionnaires Survivants.

Art. 8. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles Actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 9. Rachat d'Actions. La Société peut racheter ses propres Actions. L'acquisition et la détention de ses propres Actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 10. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration").

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Lors des assemblées générales d'actionnaires décidant d'élections statutaires, (i) les détenteurs d'Actions Privilégiées ont le droit de proposer un (1) administrateur à élire qui sera choisi sur une liste de candidats présentés par les détenteurs d'Actions Privilégiées (l'"Administrateur investisseur"), et (ii) les détenteurs d'Actions Ordinaires ont le droit de proposer quatre (4) administrateurs à élire qui seront choisis sur une liste de candidats présentés par les détenteurs d'Actions Ordinaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent et doit être convoquée et tenue au mois quatre fois par an.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence à préciser dans le procès-verbal de l'assemblée, ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, sept (7) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et les questions à soulever à l'assemblée et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction sont présents ou représentés, incluant dans tous les cas l'Administrateur Investisseur. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, l'adoption du budget annuel de la Société exige l'approbation par la majorité des membres nommés du Conseil d'Administration incluant dans tous les cas l'Administrateur Investisseur. Les décisions suivantes ne sont valablement adoptées que si une majorité des membres en fonction du Conseil d'Administration incluant dans tous les cas l'Administrateur Investisseur ont approuvé une telle décision:

- La vente ou autre cession de tout ou partie des activités de la Société, de la propriété ou des actifs ou de toute filiale ou de toute autre participation dans celle-ci ou un contrat pour en faire ainsi autrement que dans des conditions normales de concurrence;

- La conduite des affaires de la Société autres que les affaires courantes dans des conditions normales de concurrence mais de telle façon que toute activité approuvée par le Conseil d'Administration sera dans des conditions normales de concurrence;

- L'approbation de tout acte par lequel la Société peut être liquidée ou la conclusion de tout compromis ou concordat soumis au Code de Commerce de Luxembourg;
- L'acquisition directe ou indirecte de tout intérêt dans des actions ou autres titres convertibles en actions d'une autre société ou la formation ou l'acquisition d'une quelconque filiale;
- La formation ou la délocalisation de toute filiale ou succursale de la Société et des filiales de la Société;
- L'achat, le crédit-bail ou autre acquisition d'actifs ou de toute participation qui excèdent la valeur de l'équivalent en euro de deux cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 250.000,00) (sauf indication contraire dans un quelconque plan d'activité de la Société);
- L'octroi de toute garantie, la réalisation de tout paiement ou l'acceptation de toute obligation ou le fait d'agir comme caution autrement qu'en rapport avec les affaires courantes de la Société;
- La conclusion de tout contrat, transaction ou accord, sans information complète aux actionnaires, d'une valeur excédant la valeur de l'équivalent en euro de cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500.000,00), sauf si la Société peut le faire de temps en temps avec l'approbation écrite préalable des détenteurs d'Actions Privilégiées, un tel accord ne pouvant être refusé ou différé sans juste motif et avec l'approbation des actionnaires qui ont cinquante et un pourcent (51%) des droits de vote dans le capital émis de la Société, mais ne comprenant pas les votes attachés aux Actions Privilégiées et les votes attachés aux Actions Ordinaires détenues par les actionnaires qui ont acquis leurs Actions dans le cadre d'un plan d'option d'achat d'actions qui est mis en place par la Société de temps en temps;
- La conclusion de toute joint-venture ou accord de partenariat semblable;
- L'emprunt de toute somme d'argent au-delà des limites fixées par les administrateurs ou la mise en place de toute hypothèque, obligation, gage, privilège ou autre charge sur l'entreprise ou sur les actifs de la Société ou, en dehors des affaires courantes de la Société, l'affacturage, la cession, l'escompte ou toute autre aliénation de toute dette comptable ou autres dettes de la Société, étant entendu que la Société peut le faire de temps en temps avec l'approbation écrite préalable des détenteurs d'Actions Privilégiées, un tel accord ne pouvant être refusé ou différé sans juste motif et avec l'approbation des actionnaires qui ont cinquante et un pourcent (51%) des droits de vote dans le capital émis de la Société, mais ne comprenant pas les votes attachés aux Actions Privilégiées et les votes attachés aux Actions Ordinaires détenues par les actionnaires qui ont acquis leurs Actions dans le cadre d'un plan d'option d'achat d'actions qui est mis en place par la Société de temps en temps;
- Le prêt ou l'accord pour prêter ou accorder tout crédit ou toute avance à une personne, autrement que dans les affaires courantes de la Société, étant entendu que la Société peut le faire de temps en temps avec l'approbation écrite préalable des détenteurs d'Actions Privilégiées, un tel accord ne pouvant être refusé ou différé sans juste motif et avec l'approbation des actionnaires qui ont cinquante et un pourcent (51%) des droits de vote dans le capital émis de la Société, mais ne comprenant pas les votes attachés aux Actions Privilégiées et les votes attachés aux Actions détenues par les actionnaires qui ont acquis leurs Actions dans le cadre d'un plan d'option d'achat actions qui est mis en place par la Société de temps en temps.

Art. 14. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Le Conseil d'Administration informera immédiatement chaque actionnaire par écrit de l'approbation de toute résolution du Conseil d'Administration et, aussitôt que le procès-verbal de la réunion correspondante est rédigé et approuvé, fournira à chacun des actionnaires une copie de celui-ci.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 19. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour justes motifs.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour de juin à dix heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pourcent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'Actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'Actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'Actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17.00) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue: à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax: à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions ne seront adoptées que si un/des détenteur(s) d'au

moins cinquante et un pourcent (51%) du capital émis de la Société est/sont présent(s) ou représenté(s) et si les résolutions sont adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des soixante-sept pourcent (67%) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Nonobstant les dispositions des deux paragraphes précédents, les décisions suivantes prises par les actionnaires ne seront valablement adoptées que si (i) les détenteurs d'Actions Privilégiées ont déclaré leur approbation préalable par écrit sur une telle décision, et (ii) les actionnaires qui détiennent soixante-sept pourcent (67%) des droits de votes dans le capital émis de la Société ont approuvé une telle décision:

- Le changement de forme de la société, actuellement "société anonyme" ou le changement de nature de l'activité de la Société avant ou à la date du présent acte notarié;
- La modification des Statuts de la Société, en particulier mais pas exclusivement, la modification de l'objet de la Société, du nom et des droits inhérents aux Actions;
- La création de toute option ou droit d'acquérir toute Action dans le capital de la Société ou toute distribution ou émission d'Actions dans la Société;
- L'augmentation, la réduction, la subdivision, l'annulation, l'achat ou le rachat du capital ou toute distribution ou émission d'Actions dans la Société;
- La fusion avec une autre société ou entreprise;
- La déclaration de tout dividende sur les Actions.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Le Conseil d'Administration informera immédiatement chaque actionnaire par écrit de l'approbation de toute résolution des actionnaires et, aussitôt que le procès-verbal de la réunion correspondante est rédigé et approuvé, fournira à chacun des actionnaires une copie de celui-ci.

Chapitre V. - Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels / Information des Actionnaires. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pourcent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pourcent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Lorsque les résultats financiers d'un exercice comptable font apparaître un bénéfice disponible pour la distribution, les actionnaires peuvent prendre des résolutions en ce sens et déclarer un tel dividende pour les actionnaires dans la mesure où les liquidités de la Société le permettent de façon raisonnable et tel qu'approuvé et recommandé par les membres du Conseil d'Administration. De tels paiements ne seront effectués qu'après la prise en compte des frais généraux et autres dettes de la Société à court terme et des réserves destinées (selon l'avis des administrateurs) à financer le réinvestissement et le développement continu de l'activité de la Société, de façon à ce qu'un tel paiement soit effectué sans placer la Société en difficulté financière ou en risque ou sans faire appel à des prêts bancaires additionnels ou à d'autres emprunts.

Chaque année où les Actionnaires décident de déclarer des dividendes, la somme allouée à cet effet sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Les Actions Privilégiées donneront droit à un dividende préférentiel égal à EURIBOR douze (12) mois plus deux pourcent (2%) par an sur le prix de souscription payé par le/les détenteurs d'Actions Privilégiées pour les Actions Privilégiées (le "Dividende Privilégié").
- Aucun dividende ne sera distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires avant que la Société n'ait distribué au(x) détenteur(s) d'Actions Privilégiées le Dividende Privilégié cumulatif (en tenant compte du Dividende Privilégié annuel pour tous les exercices financiers depuis la souscription des Actions Privilégiées). Aussitôt que le(s) détenteur(s) d'Actions Privilégiées a/ont reçu le Dividende Privilégié cumulatif, le nouveau dividende sera distribué (i) premièrement aux déten-

teurs d'Actions Ordinaires jusqu'à ce que le prix de souscription de leurs Actions Ordinaires soit payé et (ii) tout surplus sera distribué au prorata (calculé par action) entre tous les actionnaires de la Société.

Si les bénéfices nets résultent (i) d'une introduction en bourse de tout ou partie des Actions de la Société (incluant, dans la mesure où c'est légalement possible, les Actions Privilégiées), ou (ii) de la vente de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société, de la fusion ou de la consolidation, les bénéfices nets seront distribués à/aux actionnaire(s) selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, cent pourcent (100%) des bénéfices nets au(x) détenteur(s) d'Actions Privilégiées, jusqu'à ce que le prix de souscription des Actions Privilégiées leur soit payé;
- Deuxièmement, cent pourcent (100%) des bénéfices nets au détenteur (s) des Actions Ordinaires, jusqu'à ce que le prix de souscription des Actions Ordinaires leur soit payé;
- Troisièmement, tout surplus sera distribué au prorata (calculé par action) entre les actionnaires de la société.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Si la liquidation résulte d'insolvabilité ou d'un événement semblable, les boni nets de liquidation restants après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, sera distribué aux actionnaires selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, cent pourcent (100%) des boni de liquidation aux détenteurs d'Actions Privilégiées, jusqu'à ce que le prix de souscription de leurs Actions Privilégiées soit payé;
- Deuxièmement, tout surplus sera distribué au prorata (calculé par action) entre tous les actionnaires de la Société.

Si la liquidation ne résulte pas d'insolvabilité ou d'un événement similaire, mais d'une dissolution ou liquidation de la Société pour des raisons autres que résultant d'insolvabilité (incluant des raisons telles que déterminées de temps en temps par écrit entre la société et les actionnaires), les boni nets de liquidation restant après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, seront distribués aux actionnaires dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, cent pourcent (100%) des boni de liquidation aux détenteurs d'Actions Privilégiées, jusqu'à ce que le prix de souscription des Actions Privilégiées leur soit payé.
- Deuxièmement, cent pourcent (100%) des boni de liquidation aux détenteurs d'Actions Ordinaires, jusqu'à ce que le prix de souscription des Actions Ordinaires leur soit payé.
- Troisièmement, tout surplus sera distribué au prorata (calculé par action) entre tous les actionnaires de la Société.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incomberont à la Société en raison de la refonte des Statuts ci-dessus mentionnée, sont estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Gavatz, L. Tran, C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2009. Relation LAC/2009/22616. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009093794/1330.

(090112544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Marathon Playa 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.518.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 16 juillet 2009

1. Monsieur Jon Lincoln HALPERN a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2010.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2010.

3. Le mandat de gérant de catégorie B de Monsieur Eric MAGRINI venu a échéance n'a pas été renouvelé.

4. Le mandat de gérant de catégorie B de Monsieur Pietro LONGO venu a échéance n'a pas été renouvelé.

5. Monsieur Jean-Marc DELMOTTE, administrateur de sociétés, né à Bousbecque (France), le 12 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2010.

6. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2010.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Marathon Playa 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009093367/25.

(090111676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 14.849.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2009

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- MAZARS, réviseur d'entreprises et experts comptables, L-1235 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009093365/13.

(090111809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

EUROpean Institute of the CERvix S.A. (en abrégé EURICER), Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.258.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 juillet 2009 que:

- Monsieur Patrick MOINET, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est nommé en qualité d'administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Bruno BEERNAERTS, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009093264/16.

(090111722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Elhena, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 87.137.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 juillet 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009093259/13.

(090111138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Golog Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 93.298.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 06 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 06 janvier 2009, que le siège social de la société est transféré du 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château L-9544 Wiltz au 21, rue du Fossé L-9522 WILTZ.

Wiltz, le 06 janvier 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009093253/15.

(090111632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

RP XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.332.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009.

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Stewart KAM CHEONG avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B;
- Gregory HARTMAN comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009093241/20.

(090111254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Hysope Investment S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 64.429.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dixième jour de juillet.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

GWENAEL SA, société anonyme de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée auprès de registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 50822,

ici représentée par Madame Pascale MARIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "HYSOPE INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 558 du 31 juillet 1998 (la "Société").

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 30.986,69, représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Audiex SA, située au 57 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex SA, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pascale Mariotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2009. LAC / 2009 / 27988. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Senningerberg, le 17 juillet 2009. Paul BETTINGEN.
 Référence de publication: 2009093156/60.
 (090111524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pajo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
 R.C.S. Luxembourg B 64.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093350/10.

(090110988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Mecconti S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 19, avenue Dr Klein.
 R.C.S. Luxembourg B 103.999.

Im Jahre zweitausendneun, den dritten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Die Aktiengesellschaft "INTERMEDICAL HOLDING S.A.", mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 40625, rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:
 - Herr Gernot KOS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, und
 - Herr Thierry HELLERS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- 2) Herr Bjarne Gerhard HÜCKER, Assessor, geboren in Bad Soden, (Bundesrepublik Deutschland), am 1. September 1970, wohnhaft in D-65779 Kelkheim, Frankfurter Strasse 4.

Beide Komparenten sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MECCONTI S.à r.l.", mit Sitz in L-5506 Remerschen, 124, route du Vin, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 103999, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 88 vom 1. Februar 2005.
- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in einer Gesellschafterversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Remerschen nach L-5630 Bad Mondorf, 19, avenue Dr. Klein, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. (Erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bad Mondorf (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2009. Relation GRE / 2009/2504. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009093134/231/44.

(090111576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

ELF LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 10.324.470,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.224.

Le bilan au 30 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELF LuxCo S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091950/13.

(090110548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

DSV HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 36.943.060,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.010.

Le bilan au 30 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSV HoldCo S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091951/13.

(090110550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.066.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 1 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091953/13.

(090110553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Voyages Flammang, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 19.083.

Constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 23 avril 1982 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1635 du 29 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VOYAGES FLAMMANG

Signature

Référence de publication: 2009092432/15.

(090110059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

SQ Holdco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 71.941.875,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.621.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SQ Holdco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091954/13.

(090110559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lehnkering HoldCo S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091956/13.

(090110564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Saltri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.171.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091958/13.

(090110573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Neptun Cruises, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 62.796.

Constituée suivant acte notarié par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 288 du 28 avril 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1525 du 23 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEPTUN CRUISES

Signature

Référence de publication: 2009092434/15.

(090110074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

TK II Colinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.553.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TK II COINVEST S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091949/13.

(090110547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.022.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rumba Luxco 2 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091962/13.

(090110581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.150,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Puukeskus HoldCo S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091963/13.

(090110584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Crown Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 134.541.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 juin 2009

1) Le Conseil d'Administration décide de nommer Mme Karen Berigan, demeurant professionnellement, Corporate Headquarters One Crown Way, PA 19154-4 à Philadelphie, USA, Présidente du Conseil de Gérance.

2) Le Conseil d'Administration décide de donner la délégation journalière, individuellement, à Madame Karen Berigan, demeurant professionnellement, Corporate Headquarters One Crown Way, PA 19154-4 à Philadelphie, USA et Monsieur Claude Weber, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009092634/15.

(090110402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

RP V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.081.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée M. Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire M. Stewart KAM-CHEONG avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B;
- Gregory HARTMAN comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009092612/20.

(090110231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

RP VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.087.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée M. Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire M. Stewart KAM-CHEONG avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B;
- Gregory HARTMAN comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009092614/20.

(090110222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Commercial European Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.014.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 5 mai 2009 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Jean-Paul MOUYARD	500 parts
Total:	500 parts

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009092651/14.

(090110870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

RP VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.096.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée M. Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire M. Stewart KAM-CHEONG avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B;
- Gregory HARTMAN comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009092617/20.

(090110203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

RP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.226.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée M. Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire M. Stewart KAM-CHEONG avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B;
- Gregory HARTMAN comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009092625/20.

(090110181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

R.P. Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.511.

—
Il résulte qu'en date du 16 juin 2009, les trois administrateurs, Director S.à r.l., Manager S.à r.l. et Management S.à r.l., ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat.

Il résulte qu'en date du 16 juin 2009, le commissaire aux comptes Luxfiducia S.à r.l. a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009092652/14.

(090110865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Olalin S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-8370 Hobscheid, 4, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 109.619.

Le bilan au 2 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hobscheid, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092442/10.

(090110340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Salon Beauty Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4608 Differdange, 10, rue Gustave Lemaire.

R.C.S. Luxembourg B 85.617.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092443/10.

(090110344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

RP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.095.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée M. Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire M. Stewart KAM-CHEONG avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B;
- Gregory HARTMAN comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009092615/20.

(090110211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Shiofra 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.759.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 juillet 2009

Monsieur Robert Quinn, né le 8 mai 1977 à Stockton On Tees (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Monsieur Iain McLeod, né le 8 août 1955 à Glasgow (Ecosse), résidant au 59, Cité Millewie, L-9184 Bertrange, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Madame Marie-Sibylle Wolf, née le 13 novembre 1967 à Liège (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommée gérant avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Le Conseil de Gérance se compose, dorénavant, comme suit:

M. Brian McMahon, M. Andreas Demmel, M. Robert Quinn, M. Iain Macleod, et Mme Marie-Sibylle Wolf

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009092660/21.

(090110546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

ACF I Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.901.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 3 juillet 2009

Le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACF I Investment S.à r.l

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009092661/16.

(090110539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.445.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.758.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée accepte la démission de:

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 08/10/1974, à Mont Saint Martin (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14 rue du Marché aux Herbes, de ses fonctions de gérante B.

- L'assemblée nomme:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14 rue du Marché aux Herbes, aux fonctions de gérante B, pour une durée indéterminée.

* Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43 298, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelant à statuer sur les comptes au 31 Décembre 2007 (en 2009).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2009.

Pour Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009092662/25.

(090110445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Marathon Playa 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.572.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juillet 2009

1. Monsieur Jon Lincoln HALPERN a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2010.
2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été reconduit dans son mandat de gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2010.
3. Le mandat de gérant de catégorie B de Monsieur Eric MAGRINI, venu a échéance, n'a pas été renouvelé.
4. Le mandat de gérant de catégorie B de Monsieur Pietro LONGO, venu a échéance, n'a pas été renouvelé.
5. Monsieur Jean-Marc DELMOTTE, administrateur de sociétés, né à Bousbecque (France), le 12 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2010.
6. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2010.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Marathon Playa 1 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009093368/25.

(090111672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Participations et Investissements Européens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 124.887.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091934/10.

(090110214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

BI Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.116.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 6 avril 2009 a pris note du non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Lars HØJBERG, Managing Director, BankInvest Group, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et a décidé:

- de nommer:

Mrs Christina LARSEN

Managing Director, BankInvest Group, Sundkrogsgade 7, P.O. Box 2672, DK-2100 Copenhagen

Mrs Michaela WINTHER

Head of Client Services, BankInvest Group, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

pour une période de 1 an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Philip HAGE

International Marketing and Client Relations, BankInvest Group, Sundkrogsgade 7, P.O. Box 2672, DK-2100 Copenhagen,

Mrs Helle BENDORFF

Transaction Manager, BankInvest Group, Sundkrogsgade 7, P.O. Box 2672, DK-2100 Copenhagen

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à.r.l. à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour BI SICAV
SICAV
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009091891/30.

(090109116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Xantia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.515.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en session extraordinaire le 22 juin 2009 à 10.00 heures au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au Luxembourg le 22 juin 2009 que:

- Le mandat d'administrateur de Madame Beatriz Garcia et Madame Colette Wohl, a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014:

- Que en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Jean-Paul Goerens a été nommé comme nouvel administrateur, Madame Béatrice Niedercorn, demeurant au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec mandat jusqu'en 2014.

- Qu'il a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber et Cie Sàrl, demeurant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en remplacement de la Fiduciaire Reuter-Wagner et Associés Sàrl, sise, 134, route d'Arlon, B.P. 18, L-8001 Strassen avec mandat jusqu'en 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009091887/21.

(090109169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Barguzin Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.481.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 juillet 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- De révoquer, avec effet immédiat:

* Monsieur Giulio Massimiliano Antonio Pampuro, né le 13/06/1948 à Turin en Italie, résidant professionnellement au 8, Via Santa Croce à I-20122 Milan de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué;

- De nommer comme nouvel administrateur et administrateur délégué, avec effet Immédiat

* Monsieur Stefano Premoli Trovati, avocat, né le 1^{er} décembre 1971 à Milan en Italie, résidant professionnellement au 6, Via Larga à I-20122 Milan en Italie.

- De proroger l'échéance du mandat de tous les administrateurs et de l'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARGUZIN PARTICIPATION S.A.
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009091883/21.

(090109821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Niels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.741.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

MEDAL HOLDING S.R.L., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Milan (MI), via Mario Pagano 47 cap 20145, Milan, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Milan sous le numéro MI - 1757063,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Roberto Tamburelli, né à Torino (TO), le 1^{er} juin 1965, de résidence à Torino (TO), via Torricelli 18 cap 10100.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "NIELS S.A.", ayant son siège social au 11A, Boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 925 du 16 septembre 2004, RCS Luxembourg B numéro 101741 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1487 du 3 août 2006.

- que le capital social de la Société s'élève actuellement TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Audiex SA, située au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roberto Tamburelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} juillet LAC / 2009 / 25576. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009093155/61.

(090111520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 68.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009091508/11.

(090109701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Padchamama Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 89.611.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Madame Eliane EHLINGER, employée privé, demeurant à L-9709 Clervaux, 5, route de Manternach (ci-avant L-1741 Luxembourg, 53, rue de Hollerich).

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée PADCHAMAMA SARL, avec siège social à L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.611,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1710 du 29 novembre 2002.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Que la comparante déclare être seule associée de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, elle déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que l'associée se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué à l'associée unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eliane Ehlinger, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 avril 2009. LAC/2009/ 15974. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009093150/43.

(090111513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

AMB UK Luxembourg Holding 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.141.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 29 juin 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009091841/20.

(090109089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

AMB Le Havre Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.025,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.855.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} juillet 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009091843/20.

(090109097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Henri Guillaume II, Société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg E 3.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 1^{er} juillet 2009

Les associés décident de transférer le siège social de la société du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009092704/14.

(090110044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Vedra & BR Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 87.452.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091937/10.

(090110221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Vedra & BR Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 87.452.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091967/10.

(090110226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 801.194,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.844.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Plymouth HoldCo S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009091968/13.

(090110587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Sensient Holding Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.654.825,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.271.

Extract of the resolution taken by the Sole Shareholder on June 29th, 2009

- The registered office is transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch a LUX-EMBOURG (L-2086), with immediate effect.

June 29th, 2009.

For true copy

Extrait de résolution prise par l'associé unique en date du 29 juin 2009

- Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le 29 juin 2009.

Certifié sincère et conforme
SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l.
J.T. MAKAL / J.L. HAMMOND
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009092750/21.

(090110134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Gourmet Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.780.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2009091969/13.

(090110609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Dialogiques, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 63, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 59.514.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009091970/11.

(090110612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

QOALUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 50, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 98.273.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2009091972/13.

(090110613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Sojac Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 50.456.

Monsieur Johan Spruitenbourg, administrateur actuel de la Société a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2009.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé des membres suivants:

- Kris Vochten;
- Ale Maarten Stoker; et
- Kuiken N.V.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOJAC DISTRIBUTION S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009092667/17.

(090110560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Isurus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.330.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 juin 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009092674/17.

(090110420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Terryhold S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.480.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092419/10.

(090109986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

SEB Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 35.166.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 avril 2009

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2010:

Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen, président

Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen,

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen, qui a été nommée à la place de Madame Gunilla Carlsson dont le mandat est venu à échéance

Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Est nommé réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092682/19.

(090110077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.
